

	Document maîtrisé	Date réunion	22/06/2021	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	22/06/2021
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - HB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 22 JUIN 2021 A 18 H 30**

L'an **deux mille vingt et un**, le **Vingt deux juin**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2021

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD-GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DUSSERT Jacques, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, DEQUIDT Jonathan, MAQUER Françoise, VIARD Richard.

Pouvoirs : GACHET Edith pouvoir à VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan pouvoir à PELLISSIER Laurent, MAQUER Françoise pouvoir à SIMON Robert, VIARD Richard, LANG Patrick.



Le Maire excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal du 08 juin 2021 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

M. PAUL Gaëlle est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme B H est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

1/ COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES (CRAC) 2019 DE GEG

Le Maire donne la parole aux agents de Gaz Electricité de Grenoble (GEG) pour la présentation du CRAC 2019 ainsi que des travaux réalisés et en projet sur le territoire.

Sont présents pour cette présentation : M. MENY, représentant de GEG ; M. AUBERT, son responsable, représentant GreenAlp. Ils excusent M. PAUGAM qui n'a pu être présent ce soir.

M. AUBERT rappelle que GEG est le vendeur d'électricité avec application des tarifs réglementés (au même titre qu'EDF) et que GreenAlp est le transporteur d'électricité, gestionnaire du réseau (au même titre qu'Enedis).

M. MENY présente le groupe GEG et ses filiales pour les nouveaux élus.

Il donne présentation du CRAC 2019.

Questions :

- Marc VOLPE demande quand sera-t-on à l'heure de la télé-relève sur les compteurs électriques. Nous sommes encore sur des factures estimées, des relevés, nous parlons d'un autre temps.

M. MENY informe qu'un plan de déploiement est en cours de réalisation. La loi a déterminé que 95 % du territoire national des points de service devront être équipés d'un compteur communiquant d'ici 2026. Après, ce sera plus simple car il n'y aura plus de factures estimatives, on pourra même faire les changements de puissances sur les compteurs à distance. Le déploiement va se faire au fur et à mesure, je pense en 2023/2024 sur votre Commune. Nous aurons des concertations et des réunions à mener avec les élus avant la pose de ces compteurs communicants.

- Gaëlle PAUL souhaite savoir pourquoi au Rivier d'Allemond les abonnés sont chez Enedis et non liés à GEG. Nous souhaiterions être en relation avec une entreprise qui communique contrairement, à Enedis actuellement.

M. MENY informe que c'est historique, il y a deux contrats de concession sur la Commune d'Allemond. Le sujet régulièrement remis à l'ordre du jour mais cela est compliqué. Pour cela, nous devons reprendre la concession ce qui évoque une reprise des réseaux mais il faut au préalable réévaluer et faire un état des lieux de ce même réseaux. Le dossier est à l'étude.

- Marc VOLPE veut savoir comment GEG accompagne les petits professionnels face aux changements apportés par les tarifs réglementés ? Comment se situe GEG par rapport à l'application des directives de Bruxelles ?

M. AUBERT : les tarifs réglementés ne s'appliquent que sur la notion de fourniture d'électricité, cela ne concerne que GEG, car GreenAlp s'occupe uniquement du transport. Depuis 2020, Bruxelles a imposé les tarifs réglementés afin d'ouvrir le marché de la fourniture d'électricité. Cela est devenu obligatoire pour les petites entreprises de plus de 10 salariés qui produisent plus de deux millions de chiffres d'affaires, même celles ayant un contrat de tarif bleu. Les entreprises ont reçu durant l'année 2020 des courriers joints à leurs factures les informant de ces directives. Ainsi, celles-ci ont pu souscrire de nouveaux contrats bloqués pour une durée de trois ans. Ces tarifs suivent les cours de la bourse.

- Laurent PELLISSIER demande à M. MENY, si GEG a accompagné les petites entreprises.

M. MENY : Oui. Selon les demandes, nous avons des commerciaux à disposition. Les tarifs réglementés sont les mêmes partout sur le territoire national que ce soit chez GreenAlp ou avec Enedis. La partie qui fluctue plus ou moins est celle qui est ouverte au marché, c'est-à-dire la fourniture. Si plusieurs professionnels sont intéressés, nous pouvons monter avec un commercial ou faire une réunion plénière afin d'échanger sur les différents tarifs et avantages.

- Robert SIMON souhaite revenir sur les investissements réalisés sur notre réseau. En 2018, il avait été défini un tableau sur les investissements à accomplir pour les 30 années à venir, année par année. Comment vous situez vous en 2019, par rapport au tableau prévisionnel ?

M. AUBERT informe que GEG est en cohérence avec le prévisionnel (annexe 2) du cahier des charges de concession. A l'époque, cela avait fait l'objet de discussions et nous avons obtenu davantage au niveau de l'investissement.

Robert SIMON informe que nous avons vu que les investissements supplémentaires que nous avons obtenus ont été placés en fin de concession. Nous souhaiterions savoir si cette partie-là a fait l'objet de reprise. Nous nous en sommes rendu compte à la fin, après avoir signé le document. Il serait préférable que ces investissements soient réalisés en début, ou en cours de concession, plutôt qu'à la fin. Ainsi, nous pourrions profiter des travaux effectués et non à la fin pour ne pas payer les biens de retours.

M. AUBERT rappelle qu'il n'a pas participé aux discussions à l'époque. Aujourd'hui, ce qui fait foi est le cahier des charges de concession avec la chronique d'investissement (annexe 2) qui ont été signés. Nous suivons les tendances du tableau.

Robert SIMON demande à M. MENY de revoir le tableau afin de ramener les gros investissements plus en amont du tableau au niveau des réalisations.

Le Maire précise : surtout au niveau du pic d'investissement situé en fin de calendrier.

M. MENY va regarder le tableau et reviendra vers les élus de la Collectivité.

- Le Maire informe qu'il a eu des remarques de la part des administrés et usagers de GEG, au niveau de la facturation d'électricité. Malgré, le règlement de leurs factures, ils reçoivent systématiquement des relances. Ils appellent à Villard-Bonnot, le problème semble se régler et dans les 3 mois qui suivent, une nouvelle relance est alors adressée. Il doit y avoir un problème ?

M. MENY demande la liste des noms afin de résoudre la problématique. Le Maire transmettra par mail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du compte-rendu annuel d'activité de GEG pour l'année 2019 et l'approuve.

2/ APPROBATION CAO

Le Maire rappelle le souhait des élus de retravailler les dossiers de transport afin d'optimiser nos besoins.

➔ *Transports scolaires réguliers, de sorties périscolaires et des habitants de la commune d'Allemond*

Il précise que le marché a été divisé en trois lots :

- lot n°1 = transport scolaire régulier

- lot n°2 = transport scolaire occasionnel
- lot n°3 = transport des habitants les mercredis et samedis

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisées par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 03 juin 2021 et d'analyse des offres après négociation en date du 10 juin 2021.

Le Maire informe que deux sociétés ont répondu pour les trois lots.

La commission d'appel d'offres propose d'attribuer le lot 1 à la **SARL Jean PERRAUD et Fils** qui est déjà bénéficiaire de ce marché actuellement.

Le lot n°1 = transport scolaire régulier :

- ❖ **Base** – transport du matin et du soir : **68 320 ,00 € HT/an**
- ❖ **Option** – transport du midi : **33 320,00 € HT/an**

Concernant le transport scolaire du midi, celui-ci a été mis en option pour les raisons suivantes : l'extension du restaurant scolaire ayant été réalisée, tous les élèves peuvent y être accueillis ; il est aussi question de l'égalité de traitement entre tous les élèves, car ceux habitants des hameaux ne peuvent en bénéficier, le temps de trajet étant trop important par rapport à la durée de pause méridienne.

Gaëlle PAUL souhaite savoir à quoi correspond la prestation supplémentaire éventuelle n° 1.

Le Maire informe que la base est obligatoire et correspond au transport scolaire du matin et du soir. Tandis que la prestation supplémentaire éventuelle n°1 est facultative et concerne le transport scolaire lors de la pause méridienne. Il faut savoir que le transport du midi n'est pas subventionnable. Cette option peut-être levée au cours du marché car nous disposons du restaurant scolaire.

Laurent PELLISSIER demande si beaucoup d'enfants prennent le car du midi.

Murielle VIARD GAUDIN indique que nous avons juste à poser la question à l'accompagnatrice.

Aline RICHARD : cela dessert surtout les assistantes maternelles.

Le Maire rappelle que non, il n'y a pas beaucoup d'enfants. De plus, nous avons essayé d'optimiser le service en ne mettant qu'un seul véhicule pour faire le haut et le bas d'Allemond. Mais nous nous rendons compte que les enfants vont passer la pause méridienne dans l'autobus.

Marc VOLPE pense qu'au vu des coûts nous devons mener une analyse. Nous devons savoir combien de personnes cela concerne. Puis nous devons communiquer sur le sujet.

Laurent PELLISSIER fait part qu'il y a lieu d'ajouter aussi les charges de notre personnel qui accompagne.

Gaëlle PAUL : nous pourrions peut-être revenir sur l'option pour l'année scolaire 2021/2022.

Le lot n°2 = transports périscolaires occasionnels : le Maire précise qu'il s'agit des sorties de ski, piscine... **somme forfait 815,00 € HT.**

Puis la commission d'appel d'offre propose d'attribuer le lot n°2 à l'entreprise VFD :

Le lot n°3 = transport des mercredis et samedis des habitants : 9 375,00 € HT/an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

➔ *Transports navette interne à la commune* – 3 entreprises ont répondu.

Le Maire rappelle que cette consultation était complexe au vu de notre volonté d'optimiser au maximum ces transports. Nous allons présenter un tableau de synthèse correspondant à toute l'articulation envisagée pour maximiser les coûts.

Il donne la parole à Hélène qui présente le tableau d'analyse qui regroupe les services suivants :

- Base : navette Été/Hiver avec un véhicule de type classique,
- Option 1 : navette automne/printemps
- Option 2 : transport des enfants au club du Bourg d'Oisans
- Option 3 : transport scolaire des enfants à la pause méridienne été/hiver
- Option 4 : transport scolaire des enfants à la pause méridienne Automne/Printemps.

Ces prestations ont également fait l'objet d'une version en variante pour un fonctionnement avec un véhicule propre type électrique.

Le Maire rappelle que l'hiver dernier nous avons fonctionné avec une navette électrique qui a coûté plus de 70 000,00€. A ce montant il convient d'ajouter environ 50 000,00€ de passages piétons de l'Eau d'Olle Express.

Au vu des montants annoncés pour ce marché, qui avoisinent les 190 000,00€ pour un an, si nous retenons l'ensemble des options avec un véhicule classique, il ne faut pas nous emballer car nous n'arriverons plus à maîtriser le budget de fonctionnement.

Aussi, la commission d'appel d'offres propose de rendre infructueux ce marché au vu des offres supérieures à l'estimation.

Nous relancerons une nouvelle consultation à l'automne pour la mise en place d'une navette pour l'hiver prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

3/ APPROBATION AVENANT COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

➔ *Desserte du massif forestier de « Cotteyssard » : construction d'une route forestière – avenant n°2*

Le Maire rappelle la délibération n°1 du 15 avril 2019 approuvant l'attribution du marché de création d'une desserte du massif forestier de « Cotteyssard » - construction d'une route forestière à l'entreprise CUQUAT TP pour un montant de : 105 593,85 € HT et de la délibération n°4 du 13 juillet 2020 correspondant à l'avenant n°1 passé avec cette entreprise pour un montant de **6 787,40 €HT**.

Le Maire informe qu'il y a lieu de passer un nouvel avenant avec l'entreprise CUQUAT TP qui doit revenir travailler un mois afin de finir de la piste de Cotteyssard. Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 1 102,40€ HT.

Ce montant se décompose comme suit :

En plus-value : il va falloir produire de l'empierrement sur place car il manque environ 1250 m³. Cela va se faire, par l'utilisation du BRH dans les zones où le caillou sort fin pour produire la quantité suffisante sans avoir recours au broyage avec déblais, transport et remblais de matériaux terreux pour y accéder.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

4/ APPROBATION CONSULTATION COMMISSION INTERNE (CCI)

➔ *Fourniture et pose d'une clôture entre l'école et le city-stade – 1 proposition reçue.*

Le Maire informe qu'il s'agit de mettre en place une clôture en panneau rigide, afin de bien délimiter le zonage entre le groupe scolaire et le city-stade.

La Commission propose de retenir l'entreprise l'entreprise TOUTENVERT demeurant : 25 Z.I. La Gloriette – 38160 CHATTE = 5 998,50€ HT (cinq mille neuf-cent-quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante centimes Hors Taxes).

➔ *Etude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation ou le remplacement du pont sur le ruisseau Mondane situé Chemin de Saint Jean – 1 proposition reçue.*

Le Maire informe qu'il s'agit de mener une étude pour rénover ou remplacer le pont sur le ruisseau de Mondane qui est situé sur le chemin de Saint Jean. Le pont est en train de partir. Il a été affouillé par le ruisseau. Il faut lancer une étude avec un dossier de loi sur l'eau.

La Commission propose de retenir l'entreprise ALP'ETUDES demeurant Centr'Alp – Parc du Pommarin – 137 rue Mayoissard – 38430 MOIRANS = 4 775,00€ HT (quatre mille sept cents-soixante-quinze euros et zéro centimes Hors Taxes).

Aline RICHARD demande si nous avons une estimation du coût des travaux pour la réalisation d'un nouveau pont.

Robert SIMON informe que non mais en général la maîtrise d'œuvre représente environ 7 à 8% du coût des travaux. Il ajoute qu'il s'agit de gros travaux. Nous avons été obligés de fermer le chemin de Saint Jean à la circulation.

➔ *Mission géomètre pour la division foncière et échange avec parcelle AD1058 - 1 proposition reçue.*

Le Maire informe qu'il s'agit du tènement de l'Ex-GINIES. La Commune gagne un peu pour une mise à disposition de foncier supplémentaire.

Robert SIMON ajoute que nous n'avons pas finalisé la zone d'accès à la maison de Mme GINIES. Cette opération concerne l'accès et une autre zone de la parcelle. Cette partie va nous permettre de faire des parkings sur la partie basse.

La Commission propose de retenir l'entreprise ALPHAGEO demeurant : 95 rue Général Mangin – 38100 GRENOBLE = 1 885,00 € HT (mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et zéro centimes Hors Taxes).

→ Mission géomètre pour le détachement d'un lot à bâtir dans la partie Nord Est de la parcelle (place du marché) - 1 proposition reçue.

Le Maire informe que cette mission géomètre concerne l'extension du pôle médical avec le SIEPAVEO. Aujourd'hui cette parcelle lui appartient mais il convient de la diviser si l'on veut être en capacité au niveau de l'urbanisme de réaliser un bâtiment d'environ 300m².

La Commission propose de retenir l'entreprise ALPHAGEO demeurant : 95 rue Général Mangin – 38100 GRENOBLE = 1 095,00 € HT (mille quatre-vingt-quinze euros et zéro centimes Hors Taxes).

→ Réalisation de branchement AEP route de Savoie - 1 proposition reçue.

Le Maire donne la Parole à Robert SIMON. Il s'agit de branchement d'eau potable à réaliser en urgence sur la propriété LAVIGNE. Il convient de reprendre le branchement qui se trouve sur l'ancien accès communal qui a été rétrocédé et de refaire trois accès, un par habitation.

La Commission propose de retenir l'entreprise PERINO BORDONE demeurant : 126, chemin de l'île du pont – BP 95 – 38342 MOIRANS Cedex = 4 860,00 € HT (quatre mille huit cent-soixante euros et zéro centimes Hors Taxes).

→ Transport d'enfants durant l'année scolaire 2021/2022 en taxis -

Le Maire informe qu'il s'agit de desservir les hameaux. Cette consultation est composée de 2 lots qui sont les suivants :

- Lot n°1 - Rivier d'Allemond pour lequel nous avons reçu 1 proposition. La Commission propose de retenir l'entreprise TAXIS SERT-MARC – TAXI D'OZ demeurant 50, route de Farnier – 38114 ALLEMOND : 100,00 HT / jour ;
- Lot n°2 – Hameaux le Clot et la Traverse pour lequel nous avons reçu 2 propositions. La Commission propose de retenir l'entreprise ALP'ASSISTANCE TAXI demeurant ZI du fond des Roches – 38520 LE BOURG D'OISANS : 94,55 HT / jour ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

→ Fourniture et pose de grilles (anti-noyade) sur les abreuvoirs posés l'année dernière au Rivier d'Allemond – 1 proposition reçue.

Le Maire fait part que ces travaux n'étaient pas prévus dans les travaux qui ont été réalisés l'an dernier. Le problème est que les abreuvoirs installés sont trop profonds, les animaux risquent de se noyer lors de bousculades entre eux.

Gaëlle PAUL informe que les abreuvoirs ne sont pas conformes.

Le Mairie indique que l'ONF atteste de la conformité.

Gaëlle PAUL pense que la faute leur incombe. Mettre des caillebotis en inox coûte une fortune. Il serait préférable de mettre des palettes et de les changer tous les trois ans. Il y a un réel problème avec la gestion par l'ONF.

La Commission propose de retenir l'entreprise ONF demeurant : 9, quai Créqui – Hôtel des administrations – 38026 GRENOBLE Cedex = 3 956,00 € HT (trois mille neuf cents cinquante-six euros et zéro centimes Hors Taxes).

Le Conseil Municipal, valide cette proposition 13 voix pour et un contre.

5/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE A INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLE AVEC SPBR1

Le Maire informe qu'il y a lieu de reprendre une convention afin d'actualiser le gestionnaire. Nous étions liés lors de la précédente avec le SEDI et nous passons en délégation de service public avec SPBR1. C'est une